



# Nouvelle grille de paiement au poids : quelle incidence économique pour les éleveurs ?

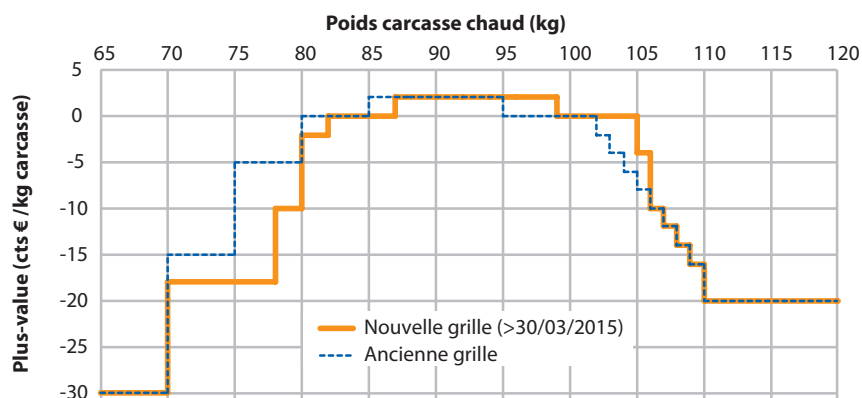
Mieux valoriser les carcasses plus lourdes et gagner en compétitivité, voilà les objectifs annoncés de la nouvelle grille de paiement au poids des porcs. Qu'en est-il réellement ? De quels leviers d'action disposent les éleveurs pour optimiser la rémunération des carcasses selon cette nouvelle grille ?

Depuis le 30 mars, les carcasses des porcs charcutiers sont rémunérées selon une nouvelle grille de paiement au poids, la grille de paiement selon le TMP restant inchangée. Les principales évolutions concernent l'élargissement et l'alourdissement de la zone sans pénalité, dite «gamme», qui passe de 80-102 à 82-105 kg de carcasse chaude (Figure 1).

## Incidence directe : +10 centimes par porc

Les évaluations économiques présentées dans cet article sont réalisées à partir du modèle de calcul du poids d'abatage optimum développé par l'Ifip (voir encadré). Pour un élevage naisseur-

**Figure 1 : Comparaison des grilles de paiement au poids en vigueur avant et après le 30/03/2015 zone Uniporc – Plus-value en fonction du poids de carcasse**



*L'avantage est donné aux carcasses plus lourdes ; les carcasses les plus légères sont pénalisées dès 82 kg.*

## Zoom sur le modèle utilisé

Le modèle de calcul s'applique au cas d'un élevage qui s'interroge sur un poids d'abattage optimum, dans la mesure où il peut adapter son bâtiment. Le calcul de la plus-value technique intègre l'hétérogénéité intra-lot du poids et du TMP. L'évolution des performances des porcs avec leur alourdissement est prise en compte : TMP et indice de consommation dégradés, et rendement de carcasse amélioré.

Basé sur un cas de création d'élevage, le modèle intègre l'augmentation de l'investissement en termes de surface par porc. Pour un élevage existant, où les bâtiments ne sont pas extensibles, il faudrait tenir compte d'autres options comme la vente de porcelets, la réduction de l'effectif de truies, ou la mise en place de pratiques d'élevage spécifiques en lien avec la conduite.

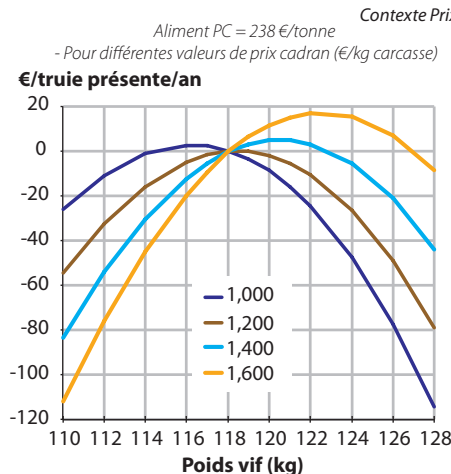
engraisseur dont les performances sont celles de la référence nationale en GTE, la plus-value technique en 2014 s'élève à 0,137 € / kg carcasse. Elle est constituée des plus-values TMP et gamme de poids, pour respectivement 13,74 et -0,02 centimes d'euro par kilogramme de carcasse. En appliquant la nouvelle grille de paiement à ces performances, le pourcentage de porcs dans la gamme passe de 85,1 % à 89,3 %, et génère une plus-value «gamme» de 0,10 centime d'euro par kilogramme de carcasse.

Ainsi, le simple changement de grille, avec le maintien des performances moyennes de l'élevage au niveau de 2014, améliore la plus-value gamme de +0,11 ct€/kg. Ce gain, minime à première vue, représente tout de même 10,25 centimes d'€ par porc, soit 507 € par an pour un élevage de 220 truies présentes.

## Un intérêt accru pour l'alourdissement des carcasses

Au deuxième semestre de 2014, le contexte économique n'a pas incité les éleveurs à alourdir davantage leurs porcs (117,9 kg contre 118,1 kg début 2014). Plus globalement, dans le contexte économique de l'année 2014 (prix moyen du porc vendu à 1,510 €/kg carcasse, et prix de l'aliment d'engraissement de 238 € / tonnes, l'optimum économique se

**Figure 2 : Variation de résultat selon le poids et le prix au cadran**



*L'alourdissement est d'autant plus intéressant que le prix du porc est élevé et le prix de l'aliment bas.*

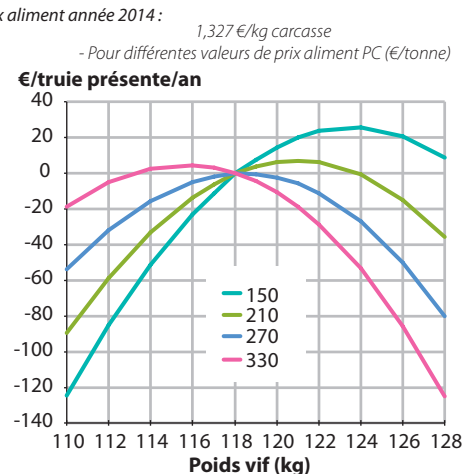
situe autour du poids moyen observé en GTE, à savoir 118,1 kg.

En intégrant au modèle de calcul la nouvelle grille de paiement au poids, l'optimum économique se déplace autour de 120 kg. Produire davantage de kilos par truie génère des charges alimentaires supplémentaires (+34 € / truie présente / an) et plus de charges de structure (+6 € / truie présente / an), en lien avec le besoin en places supplémentaires. Mais ces kilos plus nombreux sont aussi mieux valorisés par la nouvelle grille de paiement, et permettent d'augmenter le produit de 43 € / kg et la marge dégagée par l'éleveur de presque 3 € par truie, soit près de 660 € par an pour un élevage de 220 truies présentes. Dans les mêmes conditions, si on considère un élevage existant qui dispose des bâtiments nécessaires pour produire ces kilos supplémentaires, l'optimum se situe à 122 kg vifs et génère une amélioration de la marge de l'ordre de 2 640 € par an.

Finalement, dans le contexte technico-économique de l'année 2014, le changement de grille de paiement au poids des porcs laisse espérer au minimum un gain de marge annuel de 507 €, auquel pourra s'ajouter un gain supplémentaire en cas d'alourdissement des carcasses, pouvant varier de 660 à 2 640 € selon les situations d'élevage.

Néanmoins, l'optimum de poids d'abattage des porcs dépend fortement du contexte économique et des niveaux relatifs des prix du porc et de l'aliment (Fig. 2 et Fig. 3). Après le changement de grille, au mois d'avril 2015, le prix du cadran est tombé à 1,247 € / kg carcasse, pour un prix d'aliment d'engraissement stable à 237 €/t. Dans ces conditions, le poids optimum se situe autour de 119 kg.

**Figure 3 : Variation de résultat selon le poids et le prix de l'aliment**



## Réduire l'hétérogénéité intra-lot

Tous les éleveurs ne peuvent pas augmenter le poids moyen des lots vendus. C'est notamment le cas si les croissances des porcs ne sont pas suffisantes, ou si la conduite ne permet pas de garder les porcs plus longtemps ou de retarder les départs de porcs charcutiers. Mais les éleveurs ont toujours intérêt à réduire l'hétérogénéité des poids au sein des lots, améliorant ainsi le pourcentage de porcs dans la gamme.

Ainsi, en appliquant la nouvelle grille de paiement, pour un lot abattu au poids moyen de 118,1 kg vifs (93,1 kg de carcasse chaude +/- 7,1 kg), le pourcentage de porcs dans la nouvelle gamme de poids s'élève à 89,3 %. Pour le même poids moyen du lot, si l'éleveur parvient à réduire l'écart-type de poids de 1 point, le pourcentage dans la gamme moyen passe à 93,9 %, et permet d'augmenter la plus-value de 0,7 centime d'euro par kilogramme. La marge est alors améliorée de plus de 14 € par truie présente et par an. Restent à identifier les leviers de réduction de l'hétérogénéité des poids, compatibles avec les spécificités de chaque élevage : gestion de l'alimentation, pratiques d'allotement, détassage des porcs, utilisation de salles tampons en fin d'engraissement... Les pratiques d'allotement des porcs depuis la mise bas des truies et jusqu'au départ des porcs charcutiers vont également impacter l'homogénéité des lots abattus.

**Alexia AUBRY**

IFIP - Institut du porc  
alexia.aubry@ifip.asso.fr



Analyse réalisée grâce au dispositif national de Références de **Gestion Technique et Économique** des élevages de porcs